



Ref : CA2017/17

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2017

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION À MONSIEUR JEAN-PAUL JOURDAN
DU TITRE DE PRÉSIDENT HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **24 février 2017** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne ;

➤ *Entendu l'exposé de Monsieur Thomas Rambaud, directeur général des services,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **AUTORISE** l'attribution du titre de président honoraire de l'Université Bordeaux Montaigne à Monsieur Jean-Paul Jourdan.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 24 février 2017.

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Nombre de membres présents | 21 |
| Nombre de membres représentés | 10 |
| Nombre d'abstentions | 1 |
| Nombre de votes blancs ou nuls | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 30 |
| Nombre de votes pour | 30 |
| Nombre de votes contre | 0 |

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 28/03/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 23/03/2017